

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°75-2024	MOYENS GENERAUX MARCHÉ DE TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-16: Travaux d'aménagement de la rue des Bossières, passé avec l'entreprise GUINTOLI (44)
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 Vu la consultation lancée le 25 mars 2024 ;
 VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;
 CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de travaux n° 2024-16, destiné aux travaux d'aménagement de la rue des Bossières, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant (en euros HT)	
GUINTOLI 31 RUE BOBBY SANDS BATIMENT E 44800 SAINT HERBLAIN	Tranche ferme (Avec variante obligatoire)	213 738.85 €
	Tranche optionnelle	78 289.10 €
	Montant total	292 027.95 €

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 7 juin 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
 Maire

Décision transmise en Préfecture le **13 JUIN 2024**

Et affichée le **13 JUIN 2024**


